Postes

M. Blais: Monsieur l'Orateur, l'information que me demande le député est très détaillée. Je puis l'assurer que c'est la première fois que l'on augmente tous les tarifs postaux. Je le répète, il en coûte deux cents de plus pour affranchir le courrier de première classe et le tarif a augmenté aussi de 24 à 25 p. 100 pour le courrier de troisième et de deuxième classe c'est à dire pour le courrier des maisons d'édition, les imprimés, les journaux, etc, qui constituent le courrier de deuxième classe. Le député admettra que ces augmentations varient beaucoup selon la catégorie du courrier et qu'il m'est très difficile de les analyser ici une à une. Il serait à mon avis préférable que j'émette un communiqué dans lequel j'expliquerais, à l'intention des députés et du public en général, la nature exacte de ces augmentations de tarif.

En ce qui concerne les déficits dans les différentes catégories, ils varient selon les tarifs exigés. Comme ne l'ignore pas le député, le courrier de deuxième classe est fortement subventionné. Le ministère des Postes a dû supporter le poids de la politique gouvernementale touchant les imprimés et les publications, y compris les quotidiens et les hebdomadaires. Nous accusons des déficits dont nous pouvons retrouver l'origine, mais ce n'est pas sans peine, comme peuvent s'en douter les députés. Nous essayons de réduire le plus possible le déficit pour les envois de la première classe, mais comme je l'ai dit dans mon allocution, il est impossible de les éviter totalement.

Le député de Winnipeg-Nord-Centre a parlé en termes inconvenants du courrier d'affaires, c'est-à-dire de ce que je considère comme du courrier publicitaire. Ce genre de courrier nous procure des recettes; d'une manière générale, nous arrivons à faire nos frais, sauf dans les secteurs où nous nous heurtons à une certaine concurrence et où nous essayons d'accroître notre volume. Nous considérons cela comme un investissement commercial; nous voulons nous tailler une meilleure place sur le marché dans l'espoir d'accroître un jour nos recettes.

Je ne tiens pas à trop m'étendre sur le sujet. Je suis certain que le député trouvera demain sur son bureau le communiqué qui décrit en détail les hausses de tarif proposées sur les différentes catégories de courrier.

M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Les gens s'inquiètent non seulement du coût de l'affranchissement postal, mais aussi parce que le caractère confidentiel du courrier n'est pas respecté. Je voudrais savoir pourquoi le ministre n'a pas fait à l'appel des motions, une déclaration semblable à celle qu'il a faite à la presse la semaine dernière lorsqu'il a dit que le ministère des Postes n'était plus en mesure de résoudre le problème parce qu'au bureau central d'Ottawa personne n'était au courant de la collaboration avec la GRC. Il a également fait de nombreuses autres déclarations que je ne me donnerai pas la peine de citer ici, mais il me semble que vu l'importance de la question le ministre aurait dû faire une déclaration à un moment quelconque.

M. l'Orateur: Quel effort louable pour soulever une autre question; j'estime cependant qu'il s'agit là d'un sujet qui n'a rien à voir avec la déclaration du ministre. Le député de Nickel Belt a la parole.

M. Rodriguez: Monsieur l'Orateur, étant donné que le ministre des Postes a avoué que son ministère a commis des erreurs pour ce qui est des virements de fonds par procédé électronique, et considérant que les communications électroniques modifient assurément l'avenir des services de courrier, le ministre peut-il dire à la Chambre quelles études—si études il y a—ont été entreprises par ses fonctionnaires grassement payés, sur l'avenir des communications au Canada? Comme nous avons déjà investi un milliard de dollars en matière afin d'accélérer l'acheminement du courrier, le ministre peut-il dire à la Chambre si des études sont en cours et, dans l'affirmative, est-il prêt à les déposer de sorte que les députés puissent admirer la planification de son ministère?

M. Blais: Monsieur l'Orateur, je pensais que le député de Nickel Belt s'intéressait aux Postes. Si tel était le cas, je suis convaincu qu'il aurait vu les nombreuses déclarations publiques que j'ai faites. Je me flatte de croire que le député de Brandon-Souris lit tous les discours que je fais. Il en cite des passages à loisir, et j'espérais que le député de Nickel Belt aurait fait de même. De toute évidence, ce n'est pas le cas. J'ai dit à maintes occasions que nous nous préoccupions de l'apparition du virement de fonds par procédé électronique, que nous étudions ce système, non seulement pour en connaître le mode de fonctionnement, mais aussi pour évaluer la vulnérabilité des Postes.

Si on m'y autorise, j'aimerais, par le truchement du député, faire savoir à certains de ses amis—qui ne siègent pas à la Chambre, mais avec qui je négocie, quoi que nos rapports soient moins cordiaux qu'avec mon collègue—que le système de virement de fonds par procédé électronique comporte un danger. Le député admet que ce danger est grave car le volume de notre courrier pourrait baisser non pas de 70 p. 100, ce qui nous serait fatal, mais peut-être de 40 p. 100, à moins que nous puissions obtenir la coopération des membres du Syndicat des postiers du Canada. Je l'ai dit et répété. J'ai reconnu que la mécanisation était un processus irréversible. J'ai admis qu'il fallait partager toute augmentation de la productivité avec les travailleurs. Le député en a convenu avec moi.

Cela étant après avoir fait état des intentions du ministère des Postes, je demande au député de solliciter la collaboration du Syndicat des postiers du Canada pour que nous puissions améliorer nos services, accroître notre efficacité et recenser les secteurs où nous pouvons accélérer la distribution pour pouvoir concurrencer efficacement avec la téléinformatique. Ce médium comprend la communication de messages par ordinateur digital, par EFTS et d'autres moyens électroniques de communication qui accaparent actuellement une grande partie des recettes possibles du service des postes. Il nous a été plus difficile de récupérer ces revenus dans le passé, à cause non d'un syndicat en particulier mais de l'atmosphère générale des relations de travail qui existaient au service des postes, que j'ai fait tout mon possible pour améliorer depuis ma nomination. J'ai réussi à le faire avec tous les grands sydicats du service postal sauf un.